



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-08-2026 /

Dossier complet le : 12-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021967/KK P

1 Intitulé du projet

Modernisation du reseau d'irrigation gravitaire du secteur de Grange Neuve, communes de Chateauneuf-du-Pape, Sorgues et Bedarrides, dans le Vaucluse (84)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU

Raison sociale

ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

N° SIRET

20009974500016

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERNARD

Prénom(s)

ANDRE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16A, 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances., 22A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ASA du canal de Carpentras souhaite moderniser son réseau d'irrigation sur le secteur de Grange-Neuve dont les ouvrages sont anciens et vétustes, afin de pérenniser sa mission de service public sur ce territoire. Ce réseau est alimenté par les eaux du Rhône. La prise d'eau se situe sur la commune de Châteauneuf du Pape. L'eau est prélevée par une station de pompage et est envoyée dans un bassin tampon qui alimente les 34 kms de réseau gravitaire. Le réseau s'étend sur la rive gauche du Rhône et sur la branche Est de ce dernier, au droit du complexe hydroélectrique de Sauveterre/Avignon. Il alimente au total 630 ha de périmètre majoritairement agricoles. La transformation du réseau gravitaire en sous pression permettra d'apporter un service d'irrigation moderne aux usagers agricoles en attente de cet équipement ; de sécuriser la distribution d'eau aux adhérents de l'ASA en limitant les risques de pénuries au sein du réseau ; de réaliser d'importantes économies d'eau dans le Rhône (environ 3 millions de m³/an)

4.2 Objectifs du projet

Le projet de modernisation du réseau d'irrigation de Grange-Neuve a pour objectif d'adapter le service aux agriculteurs et aux usagers, en transformant le mode de distribution d'eau. Le projet prévoit de convertir le réseau gravitaire de canaux à ciel ouvert en réseau sous-pression de canalisations enterrées. Le réseau actuel permet de desservir 630 ha de surfaces essentiellement agricoles (vigne de cuve). La modernisation de ce réseau implique : - l'installation d'un linéaire de plus de 50 km de canalisations enterrées ; - la construction d'une nouvelle station de pompage - 3 millions de m³ économisés sur le prélèvement dans le Rhône chaque année

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Compte tenu de l'ampleur de l'opération et des investissements associés, le projet sera réalisé en trois tranches de travaux successives, dont le rythme d'exécution dépendra de l'attribution des financements, notamment via le programme FEADER. La tranche 1 porte sur la création de la station de pompage et la mise sous pression du secteur Nord du périmètre ; la tranche 2 sur le renforcement de la capacité de pompage et la mise sous pression du secteur Sud ; la tranche 3 sur la complétude de la capacité de pompage de la station et la mise sous pression du secteur Central. L'ancienne station de pompage et le réseau de canaux gravitaires existant devront être maintenus en service pendant l'exécution des tranches 1 et 2. Les travaux concernent : - Installation de canalisations enterrées : les canalisations pourront être installées en accotement des chemins/routes communales sur le domaine public ou en bordure de parcelles privées. Les poses de canalisations en terrains agricoles seront privilégiées. L'abattage des arbres de haute futaie sera évité autant que possible. Le diamètre des conduites sera compris entre 63mm et 700mm. La profondeur d'enfouissement sera comprise entre 0.8m et 1m sur la génératrice supérieure de la canalisation. L'emprise des travaux pour l'ouverture des tranchées sera comprise entre 4m (canalisations de diamètre <300mm) à 6m (diamètres >350mm). - Création de la nouvelle station de pompage : une station de pompage sera créée sur une emprise d'environ 130m². Elle sera implantée sur la commune de Chateauneuf du Pape sur la parcelle K 281 à côté de la station existante. Le bâti de la station de pompage actuelle sera conservé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le réseau d'irrigation de Grange-Neuve sera géré par l'ASA du canal de Carpentras, sur la même base qu'actuellement : distribution d'eau d'avril à octobre et réseaux hors d'eau en période hivernale. Le projet est enterré et ne génère aucune perturbation environnementale visible. En ce qui concerne les filioles, ces ouvrages ne distribueront plus d'eau d'irrigation en phase exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 - Dossier de périmètre de protection de captage - Dossier de demande d'autorisation de travaux (Monuments Historiques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface desservie Nombre propriétaire Lineaire de canalisation Diametre de conduites Emprise station de pompage	(630, ha) (801, propriétaires) (51, km) (63 a 700, mm) (130, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le perimetre du projet est situe en dehors des principales ZNIEFF recensees dans le secteur. 2 ZNIEFF de type 2 (Le Rhone & Le Rhone et ses canaux) et 1 ZNIEFF de type 1 (Le vieux Rhone des Armeniers) se situent dans la zone tampon de 5kms.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le perimetre du projet n'intersecte aucun APPB. 2 APPB se situe dans la zone tampon de 5kms.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE du Vaucluse
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet traverse plusieurs monuments historiques et perimetres de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les principaux ensembles humides inventories sont localises dans les plaines alluviales du Rhone et dans les vallees des Sorgues, en peripherie du perimetre d'etude. Le projet ne recoupe pas directement ces milieux humides majeurs.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi du Rhone
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non concerne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	A proximite immediate de l'agglomeration avignonnaise et de plusieurs zones industrielles majeures
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	2 projets de perimetres de protection sont identifiés au sein de la zone tampon de 5 kms.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerne.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	le perimetre du projet n'intercepte pas de sites NATURA2000. 3 sites NATURA 2000 sont identifiées dans la zone tampon de 5 kms (« Le Rhone aval » (FR9301590), « La Sorgues et l'Auzon » (FR9301578), « L'Ouveze et le Toulourenc » (FR9301577)) Un dossier d'evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 sera déposé.
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerne.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet est alimenté par un prélèvement dans le Rhone via la station de pompage de Chateauneuf-du-Pape. En phase exploitation, la modernisation du réseau permettra une réduction très importante du prélèvement annuel dans le Rhone d'environ 3 millions de m³/an restitués au fleuve.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La mise sous canalisation étanche du réseau supprime le mécanisme d'infiltration qui participait à la recharge de la nappe alluviale du Rhone, ce qui constitue un effet localement négatif mais jugé faible sur le fonctionnement hydrogéologique local. Aucun drainage nouveau n'est en revanche créé par le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerne. Les travaux consistent en la pose de canalisations enterrées ; les déblais extraits sont destinés à être réemployés en remblai sur site, sans excédent significatif attendu. En ce qui concerne la pose sous voirie, les matériaux de tranchée seront évacués et le remblaiement sera réalisé en graves traitées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des matériaux extérieurs seront utilisés : pour le lit de pose des canalisations (sable) et les canalisations sous voirie (graves traitées).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des matériaux extérieurs seront utilisés : pour le lit de pose des canalisations (sable) et les canalisations sous voirie (graves traitées).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Non concerne. Le projet est un réseau d'irrigation agricole alimenté par une prise d'eau dédiée dans le Rhône ; il n'est raccordé ni au réseau d'alimentation en eau potable, ni à un réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux sont susceptibles d'engendrer, de manière localisée et temporaire, un risque de destruction accidentelle d'individus (reptiles, amphibiens, chiroptères en cas d'abattage des arbres-gîtes du site 1) ainsi qu'un risque de dérangement de l'avifaune nicheuse liée au bruit et à la présence d'engins. Ces risques, proportionnés au contexte anthropisé du site, pourront être maîtrisés par la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non concerne
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements et du trafic, principalement pendant la phase de travaux, mais de manière temporaire et localisée. Ces impacts sont gérables avec une bonne planification et une communication adaptée.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne en phase exploitation. Seule la phase travaux pourrait en générer très ponctuellement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet pourra être la source de vibration durant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Seule la phase travaux pourrait générer ponctuellement des émissions de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Lors de la coupure annuelle hivernale du réseau, une vidange du réseau sous pression sera effectuée. Cette vidange aura lieu une fois par an dans le courant du mois d'octobre.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans des fosses d'écoulement existants (fosse pluviale par exemple, ...).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent ne sera genere par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux pourra etre generatrice de dechets. Ces materiaux seront evacues en centre de traitement adapte. En phase exploitation, non concerne.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucun usage ne sera modifie en phase exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, aucune autre évaluation environnementale formelle requise au titre d'autres législations applicables n'a été identifiée sur ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

ME01 : Optimisation du tracé des canalisations pour éviter les zonages sensibles (Code CEREMA E1.1b) ME02 : Recours à l'encorbellement pour une traversée de cours d'eau (Code CEREMA E1.1c) ME03 : Choix d'implantation de la station de pompage hors zonages à enjeu (Code CEREMA E1.1b) ME04 : Conservation prioritaire des arbres à cavités et boisements à enjeu (Code CEREMA E1.1a) ME05 : Adaptation du calendrier prévisionnel des travaux (Code CEREMA E1.1a) MR01 : Adaptation des périodes de travaux au regard des sensibilités écologiques (Codification CEREMA R3.1a) MR02 : Limitation/adaptation des emprises des zones de circulation des engins de chantier (Codification CEREMA R1.1a) MR03 : Lutte contre d'éventuelles pollutions en phase chantier et exploitation (Code CEREMA R2.1d) MR04 : Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes (Codification CEREMA R2.1f) MR05 : Suppression des abris et des ornières favorables aux amphibiens, reptiles et petite faune (Codification CEREMA R2.1i) MR06 : Gestion responsable du chantier MR07 : Mesures spécifiques en faveur des chiroptères (Codification CEREMA R2.1c) MR08 : Capture et déplacement préventif de la petite faune (Codification CEREMA R2.1i) MR09 : Contrôle et suivi écologique du chantier (Codification CEREMA A2.1) MA01 : Suivi écologique post-travaux (Code CEREMA A6.1a) MA02 : Suivi de la recolonisation végétale (Code CEREMA A6.1a) MA03 : Suivi hydraulique et accompagnement de l'économie d'eau (Code CEREMA A6.1b) MA04 : Sensibilisation et formation environnementale du personnel de chantier (Code CEREMA A6.2.c)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments exposés, le maître d'ouvrage estime que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. Bien que le projet se situe à proximité de plusieurs zonages à sensibilité écologique et patrimoniale, il ne recoupe directement aucun de ces périmètres et n'engendre pas d'emprise nouvelle sur des espaces naturels, agricoles ou humides, puisqu'il s'agit d'une modernisation d'un réseau d'irrigation déjà existant, réalisée majoritairement en souterrain. Les incidences potentielles identifiées sont circonscrites à la phase travaux et présentent un caractère temporaire, localisé et maîtrisable par la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction dès la conception du projet. En phase d'exploitation, le projet est enterré et n'engendre aucune perturbation environnementale visible. Il présente au contraire un

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BERNARD

Prénom ANDRE

Qualité du signataire PRESIDENT DE L'ASA

À CARPENTRAS

Fait le 04-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)